

■ Légère embellie des indicateurs du recouvrement

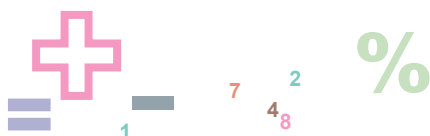
Au mois de décembre, les indicateurs du recouvrement sont mieux orientés. En effet, les demandes de délais évoluent à la baisse alors que les impayés ne se détériorent pas.

Le taux d'impayés des entreprises de moins de 10 salariés affiche une hausse de 0,24 point sur un an, soit une augmentation légèrement inférieure à celle observée les trois mois précédents. Cette moindre dégradation intervient deux mois après la dernière échéance ; elle indique que la plupart des petites entreprises réussissent à régler leurs cotisations trimestrielles, mais aussi qu'une partie des entreprises en difficulté au début du trimestre a réussi à rembourser ses dettes sociales en décembre. Parallèlement, nous observons toujours un taux de ponctualité des paiements en légère progression de 0,22 point. En décembre, pour les petites entreprises, les demandes de délais s'affichent en légère baisse (- 1,0 % sur un an glissant). La comparaison sur les trois derniers mois connus fait néanmoins ressortir une hausse notable de 3,6 % qui résulte d'une demande particulièrement forte en octobre. Dans le même temps, les entreprises de plus de 9 salariés affichent un taux d'impayés quasi-stable en un an (+ 0,01 point). Cette hausse modérée s'explique par la hausse du taux des impayés pour les grandes entreprises (250 à 1 999 salariés) et les très grandes entreprises (2 000 salariés et plus), du fait d'un nombre très restreint d'entreprises. L'amélioration des impayés se confirme sur les PME (10 à 249 salariés). Par ailleurs, le taux de ponctualité de paiement des PME progresse de 0,56 point. Sur l'ensemble des entreprises de plus de 9 salariés, les demandes de délais sont en diminution sur un an glissant (- 6,2 %). Cette évolution de tendance, plus ample que celle observée le mois dernier, est la conséquence de la forte baisse observée sur trois mois glissants (- 10,8 %).

Chiffre clé

147 800

cotisants ont été reçus dans les 9 centres d'accueil de l'Urssaf Ile-de-France en 2014.



Indicateurs internes à la gestion de l'organisme

Évolution annuelle à fin décembre 2014

Entreprises - 10 salariés

Taux de couverture immédiat + 0,22 pt

Taux des restes à recouvrer + 0,24 pt

Nombre de délais demandés (sur 12 mois glissants) - 1,0 %

Entreprises + 9 salariés

Taux de couverture immédiat * + 0,56 pt

Taux des restes à recouvrer + 0,01 pt

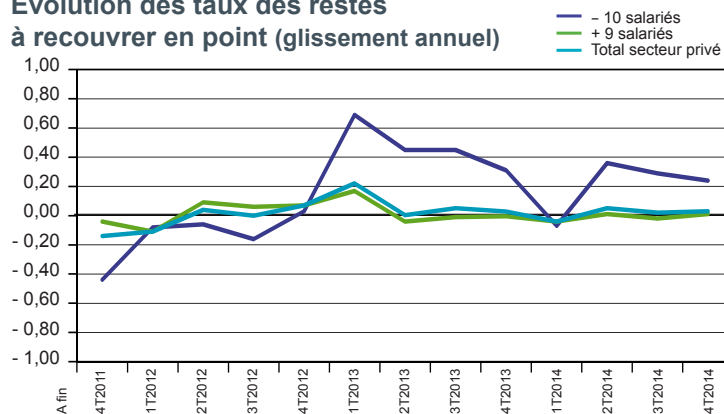
Nombre de délais demandés (sur 12 mois glissants) - 6,2 %

* hors entreprises de plus de 250 salariés

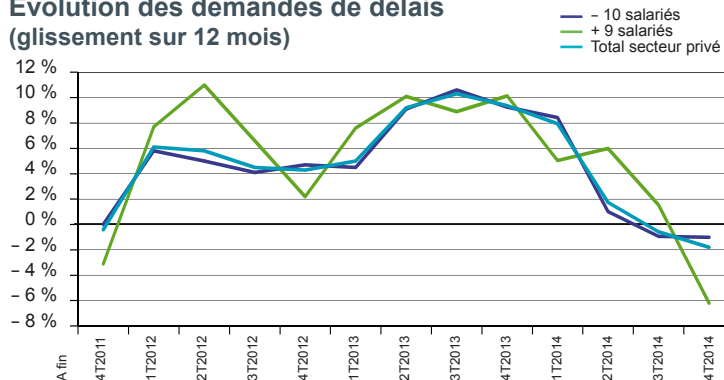
Taux de couverture immédiat : propension des cotisants à régler spontanément leurs cotisations.

Taux des restes à recouvrer : montant des cotisations non soldées par rapport aux cotisations déclarées par les entreprises.

Évolution des taux des restes à recouvrer en point (glissement annuel)



Évolution des demandes de délais (glissement sur 12 mois)



■ Une tendance qui reste relativement favorable à l'emploi

Au 3^e trimestre 2014, l'emploi salarié privé en Ile-de-France évolue faiblement (+ 0,1 % par rapport au trimestre précédent). Près de 2 400 emplois ont été créés durant ces trois mois. Sur un an, le niveau d'emploi francilien affiche une croissance de 20 500 salariés (+ 0,5 %). Cette hausse s'explique majoritairement par la hausse de l'emploi au 1^{er} trimestre 2014. L'emploi francilien confirme, une nouvelle fois, une meilleure tendance que l'emploi national (- 0,1 % sur un an).

La masse salariale progresse de 1,9 % sur un an cumulé, soit une progression légèrement plus rapide que celle observée au plan national (+ 1,6 %). La masse salariale fléchit trimestre après trimestre mais affiche une dynamique relative dans un contexte d'inflation basse. La croissance du SMPT (salaire moyen par tête) ralentit également, avec une hausse de 1,2 % ; elle reste inférieure à celle observée au niveau national (+ 1,4 %). Le SMPT francilien s'établit à 3 167 euros.

■ Les DPAE en CDI poursuivent leur recul

À fin novembre, le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim est en hausse de 3,4 % sur un an glissant, sous l'influence des CDD de moins d'un mois (+ 4,8 % sur un an glissant). Ces évolutions sont dans la tendance des évolutions observées les mois précédents. L'évolution du nombre de DPAE en CDI est toujours négative (- 1,7 %), mais le recul s'avère moins important que celui observé les mois derniers. Le niveau des CDI demeure cependant au plus bas, il pourrait fin décembre être inférieur à celui de l'année 2010 en plein cœur de la crise économique. Le poids des CDI est en recul de 0,8 point sur un an glissant. Ce type de contrat ne représente plus que 14,6 % du total des DPAE. En revanche, les CDD de plus d'un mois sont en hausse de 1,4 % sur un an.

Indicateurs calculés sur le champ géographique de l'Ile-de-France

Évolution annuelle à fin novembre 2014

Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 12 mois glissants)	+ 3,4 %
Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 3 mois glissants)	+ 3,3 %
Nombre de CDI (sur 12 mois glissants)	- 1,7 %
Poids des CDI dans le total CDI + ensemble des CDD (sur 12 mois glissants)	14,6 %
Nombre de CDD de plus d'un mois (sur 12 mois glissants)	+ 1,4 %
Poids des CDD de plus d'un mois dans le total CDI + ensemble des CDD (sur 12 mois glissants)	12,1 %
Nombre de CDD de moins d'un mois (sur 12 mois glissants)	+ 4,8 %
Poids des CDD de moins d'un mois dans le total CDI + ensemble des CDD (sur 12 mois glissants)	73,3 %
Nombre de DPAE en CDI (sur 12 mois glissants)	1 025 009

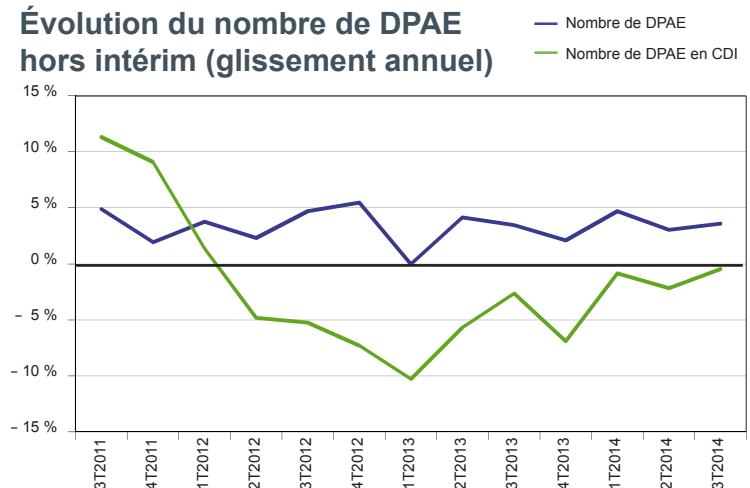
Évolution annuelle à fin septembre 2014

Effectifs salariés	+ 0,5 %
Salaire Moyen Par Tête	+ 1,2 %
Niveau des effectifs privés (données désaisonnalisées)	4 528 239

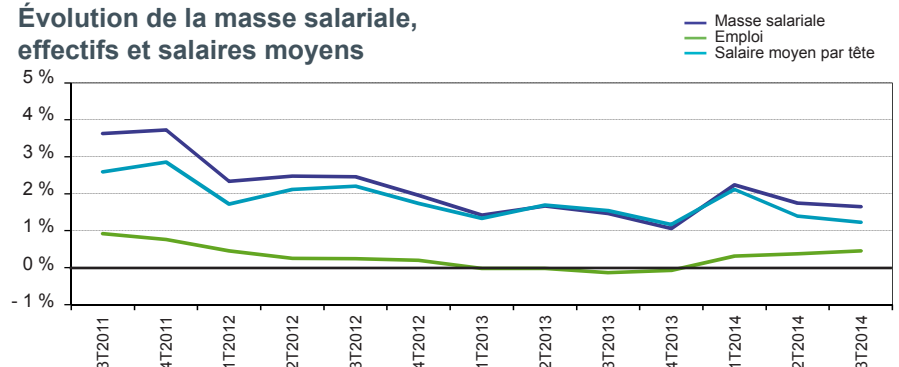
Évolution annuelle du 3^e trimestre 2014

Assiette salariale	+ 1,6 %
--------------------	---------

Évolution du nombre de DPAE hors intérim (glissement annuel)



Évolution de la masse salariale, effectifs et salaires moyens



L'Urssaf Ile-de-France, observatoire statistique régional

Au fil des formalités remplies par les personnes physiques ou morales qui déclarent et paient des cotisations et des contributions sociales, les Urssaf collectent des données essentielles sur le tissu économique, l'emploi et les revenus du travail dans leur région de compétence. L'Urssaf Ile-de-France est compétente auprès des acteurs économiques installés dans la région. En 2014, elle a collecté 102 milliards d'euros de cotisations pour financer les prestations de Sécurité sociale.